

Appel à projet - Année 2022

“ Activités Sportives et Socio-culturelles au Grand Garros ”

Critères de recevabilité :

- ▶ **Seules les actions proposées au coordonnateur seront examinées**
- ▶ Actions s’inscrivant dans le cadre du contrat de ville
- ▶ **Cibles :**
 - Enfants et adultes éloignés de l’accès aux pratiques physiques et de loisirs
 - Habitants du territoire du Grand Garros
 - Une attention particulière devra être portée au public féminin et à ses spécificités
- ▶ **Périodes ciblées :** toute l’année, vacances scolaires incluses (année civile 2022 ou année scolaire 2022-2023)
- ▶ **Les porteurs visés :** les associations sportives et socio-culturelles (dont les comités départementaux)
- ▶ **Interdiction du double financement :** le renouvellement d’une action 2021 en 2022 ne doit pas porter sur la même période. Pour une action A en 2021 reportée au 31/08/2022, l’action A en 2022 doit débuter au 01/09/2022.

Type d’actions attendues :

- Intervention régulière au sein ou à l’extérieur du quartier, en lien avec les habitants du quartier
- Mise en place ou participation à un événement
- Animation pendant les vacances scolaires
- **Un seul projet déposé par structure**

Sélection des projets

Réalisée par le comité technique “Activités Sportives et Socio-culturelles” du Grand Garros dont les membres sont :

► Critères de sélection :

- Pour chaque projet déposé, le budget devra faire apparaître 20 % de fond propre, et une demande de subvention de 1.000 € à minima
- Pertinence vis-à-vis du public visé
- Actions inscrites dans la durée
- Aspect innovant de l'action
- Adhésion à la « charte des associations » : effort d'inclusion des publics visés au sein de l'association
- Conditions de réalisation
 - Matériel nécessaire à la pratique fourni par l'association
 - Proposition de moyen de communication vers les habitants du quartier
 - Suivi quantitatif et qualitatif des actions proposées
- Les associations doivent adhérer au Contrat d'Engagement Citoyen.

Échéancier :

- **mercredi 9 février 2022:** envoi de l'appel à projet par le service SDJES de la DSDEN aux associations du territoire et aux Comités Départementaux.
- **vendredi 18 mars 2022:** date limite de dépôt des projets via l'application DAUPHIN :
<http://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Vous trouverez, en annexe, la fiche procédure pour déposer une demande de subvention sur « DAUPHIN ».

Attention : Interruption du portail DAUPHIN du 28 février au 2 mars matin.

Avant de déposer votre dossier, vous contacterez le coordonnateur de cet appel à projet afin de définir les actions en lien avec les attentes et les besoins des publics concernés : Monsieur Simon NITARO au 07 70 47 99 10 - simon.nitaro@gmail.com

- **Avril 2022:** Présentation des projets au COTEC pour validation
- **Mai 2022 :** réponse aux porteurs pour les résultats des appels à projets